



Droit de propriété sur 2 maisons communicantes

Par **camiu**, le **10/12/2012** à **11:50**

Bonjour,

le cadre de cette question est une succession. Mon grand-père à acheté deux maisons mitoyennes, la première en son nom propre et la seconde en indivision avec sa seconde femme qui n'est pas ma grand-mère. Durant sa vie et par commodité de vie en famille (c'est une maison de vacances) plusieurs aménagements on fait communiquer à plusieurs endroits les deux maisons et certains passages ont été murrés. Mon grand-père a eu ma mère lors de son premier mariage et deux enfants avec sa seconde femme. Etant décédé la première maison doit être divisée en 4 puisque de sa pleine propriété et la seconde la moitié indivise. Sur le règlement de la succession les parcelles cadastrales avec les surfaces sol correspondantes sont bien renseignées seulement il est chaque fois mentionné "composé de : Rdc ..." le problème c'est que ces mentions attribuent des pièces à la seconde maison alors que cadastralement et même physiquement avec les toitures, les épaisseur des murs, ces pièces font partie de la première maison. Forcément cette disposition nous désavantage donc je voudrai savoir quels sont les recours possibles sachant qu'il me paraît logique que le simple fait d'ouvrir une porte ne vaut pas propriété?

Ensuite sont rajouté des mentions comme "parking, jardin,..." qui sont des parcelles indépendantes également renseignées dans la succession et qui n'ont aucune servitude ou rattachement avec les maisons. Est-ce là une vile tentative de récupération? Si quelqu'un pouvez éclaircir tous cela.... sachant que nous sommes loin du "notaire" géographiquement et que personne de dègne nous répondre.

Merci